

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY

## Dimanche 1 mars 2015

### Ile de Loisirs du Val de Seine - Verneuil-sur-Seine LES MUREAUX (78)

#### CIRCULAIRE AUX CLUBS AYANT DES ATHLETES QUALIFIES (Equipes / Individuels)

Vous venez d'être qualifié pour les Championnats de France de Cross Country.

Vous pouvez à partir du **mercredi 18 février 2015** (vers 17 heures, consulter sur le site internet de la Fédération [www.athle.fr](http://www.athle.fr) la ou les qualification(s) vous concernant (cliquer sur la rubrique bases de données en haut à droite de l'écran puis sur qualifiés. La consultation nécessitera l'utilisation des codes d'accès administrateurs SI-FFA qui vous sont alloués).

Si vous souhaitez ne pas participer il est nécessaire de **Désengager** votre équipe et/ou les individuels avant le **samedi 21 février 2015** à 20 heures.

Passé ce délai, les engagements seront considérés comme définitifs.

Les modifications par équipe devront être signalées le samedi 28 février 2015, au stand de distribution des dossards.

#### **Demande de Qualification Exceptionnelle :**

Toute demande devra être faite sur le formulaire prévu à cet effet et réceptionnée au plus tard le **jeudi 19 février 2015** accompagné d'un chèque de 90€. **RAPPEL : Ces qualifiés ne peuvent pas compter dans le classement par équipe.**

Vous devez imprimer directement sur le site internet vos confirmations d'engagements qui vous serviront de document de support.

**Attention :** La non participation d'un athlète engagé individuellement, entraîne **une pénalité de 150€** **Sauf cas de force majeure (par exemple une blessure), le certificat médical justifiant cette non participation doit parvenir à la CNCHS, au plus tard 8 jours après la date du Championnat.**

Pour tout retrait effectué, Il vous sera demandé pour ce ou ces retraits, la présentation de la (ou des) licence(s) valide(s) des athlètes qualifiés. Le responsable de club présentera la liste des athlètes et les feuilles récapitulatives par course de ses engagés que vous aurez pris soin d'imprimer sur le site FFA (présentation obligatoire des licences au moment du retrait du (individuel) ou des dossard(s)).

**. Il vous est conseillé de venir retirer les dossards le samedi 28 février 2015 de 14H30 à 19H00 à l'Ile de Loisirs du Val de Seine de Verneuil sur Seine, dans la structure prévue à cet effet.**

L'accès à l'Ile de Loisirs est payant le dimanche. Le retrait des dossards du dimanche 1 mars s'effectuera également sur le même site. **Les athlètes pourront pénétrer sur le site de la compétition uniquement avec un bracelet qui leur sera attribué lors du retrait du dossard.**

#### **Bracelet accompagnateur :**

Lors du retrait des dossards il sera attribué :

- 1 **bracelet** par équipe qualifiée
- 1 **bracelet** pour 1 à 5 individuels
- 2 **bracelets** pour 11 individuels
- 3 **bracelets** à partir de 12 individuels

Les entraîneurs et accompagnateurs possesseurs d'une carte Nationale (DEO), pourront bénéficier d'une entrée gratuite, dans la limite des places disponibles.

#### **Procédure sur le site internet**

Allez sur le site de la FFA : <http://www.athle.fr>

- Choisissez dans le menu déroulant bases de données en haut à droite de la page d'accueil, la rubrique qualifié(e)s. Vous arrivez sur la page des qualifiés aux Championnats de France.
- Cliquez sur le bandeau **engagement** des athlètes
- Vous devez avoir un compte sur le site FFA pour effectuer des désengagements
  1. si votre compte n'est pas créé cliquez alors sur le lien 'Ce formulaire' qui s'affiche à l'écran et remplissez le formulaire (où vous serons demandé vos identifiants et mot de passe du SI-FFA). Vous recevrez par mail une confirmation de création de ce compte qu'il faudra valider. Tant que vous n'aurez pas validé la confirmation, le compte ne sera pas actif (il faut donc fournir un email valide pour recevoir la confirmation)
  2. si votre compte est créé, alors identifiez-vous avec votre email + votre mot de passe du compte que vous avez créé
- vous devez choisir dans quelle compétition vous souhaitez effectuer des changements. Il faudra donc choisir **France Cross – engagés équipes** ou **France Cross – engagés individuels**

- la liste des qualifiés (équipes / individuel(le)s) de votre club apparaît à l'écran, il suffit de décocher la case la plus à droite pour désengager un athlète. Si un athlète, qualifié individuel, devait entrer dans une de vos équipes qualifiées, il faut le désengager dans le listing individuel et l'engager au titre de l'équipe dans le fichier France cross – engagés par équipe.
- ne pas oublier, avant de quitter, de cliquer sur le lien **VALIDER VOS MODIFICATIONS**
- **ne pas oublier d'imprimer le document final (confirmation d'engagement) qui vous servira de support pour le retrait des dossards.**

### Retrait des dossards

**Le samedi 28 février 2015, de 14h30 à 18h30 et le dimanche 1 mars à partir de 7h 30 jusqu'à 14h30 dans l'espace réservé à cet effet au niveau de l'île de Loisirs.**

### Très important

Le dossard devra être porté **non plié** sur la poitrine et le dossard 'catégorie', (vétérans et espoir) sera placé obligatoirement dans le dos (sous peine de non classement). **Chaque dossard devra être tenu par 4 épingles. L'organisation ne fournira pas les épingles.**

**La gestion de l'arrivée se fait avec une puce électronique qui sera à fixer sur les lacets d'une de vos chaussures. Attention toute puce non restituée sera facturée.**

Pour chacune des courses, les dossards portent en bas à gauche le numéro de la course (1 à 12), voir horaires. Veiller à ce que le dossard du concurrent corresponde au n° de la course dont il prend le départ.

### Les arrivées :

L'athlète a toute la largeur de la ligne d'arrivée pour se classer. **Le pointage se fera à l'aide de la puce, tout concurrent franchissant la ligne d'arrivée sans cette puce, ne sera pas classé.**

### Entrée

L'accès sur le lieu de compétition est payant le dimanche. Les athlètes et accompagnateurs munis **d'un Bracelet** et les titulaires de la Carte Nationale + la licence de l'année en cours (entraîneurs, officiels et dirigeants), pourront entrer gratuitement sur le site de la compétition.

### Vestiaires

Des commodités sont à disposition des concurrents à proximité du site de la compétition.

### Tenue

Le port du maillot, aux couleurs du club est obligatoire. La tenue de l'équipe de France est interdite.

### Résultats

Les résultats pourront être consultés sur le site internet de la FFA [www.athle.fr](http://www.athle.fr), 60 minutes après les épreuves. Ils seront également affichés sur des panneaux à proximité du village des partenaires.

### Réclamations

Elles sont reçues dans un délai maximum de 30 minutes après affichage des résultats de l'épreuve validé par le juge arbitre général. Si la décision du juge arbitre n'est pas acceptée, elle peut faire l'objet d'un appel qui sera examiné par la commission concernée (CNV, CNSE, CNCHS). Elle doit être accompagnée d'un droit d'appel fixé à **100 euros**.

### Divers

La présence sur le parcours sera interdite dès 8h30, sauf pour les officiels (jury, service d'ordre, service médical).

A partir de 8h30, seuls les concurrents disputant l'épreuve en cours auront accès au parcours. Tout autre athlète présent sur le circuit pourra se voir retirer son dossard par un officiel ce qui l'empêchera de participer à son épreuve.

Nous comptons sur la diligence des athlètes et de leurs responsables de clubs pour observer les recommandations ci-dessus qui sont édictées dans l'intérêt général et pour le bon déroulement des épreuves.

Avec nos vœux de bonne réussite, nous vous adressons nos meilleurs sentiments.

**Jean-Jacques GODARD**  
Président de la CNCHS

**L'accès à la ligne de départ et aux boxes, attribués aux équipes et aux individuel(le)s, ne sera autorisé aux athlètes, que 10 minutes avant le départ de l'épreuve correspondante.**